

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 18

N° D030_ TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux Mai,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 25 avril 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) : Pascale VEZIN (*Arrivée à 19h14*)

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

FILIERE	Cat	Grade	Missions	Poste pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	DGS	O
	B	Rédacteur Principal de 2e cl	Finances / RH	O
	B	Rédacteur	Communication	X
	C	Adjoint administratif ppl 1e cl	Etat civil	O
	C	Adjoint administratif	Bibliothèque	O
	C	Adjoint administratif	Etat civil	O
	C	Adjoint administratif	Urbanisme	O

FILIERE	Cat	Grade	Missions	Poste pourvu
TECHNIQUE	C	Agent de maitrise ppl	Responsable des ST	X
	C	adjoint technique ppl 2e cl	services techniques	X
	C	Adjoint technique	Responsable des ST	O
	C	Adjoint technique	services techniques	O
	C	Adjoint technique	services techniques	O
	C	Adjoint technique	services techniques	O
	C	Adjoint technique	services techniques	O
	C	Adjoint technique - PEC	services techniques	O
	C	Adjoint technique - PEC	services techniques	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O
	C	Adjoint technique ppl 2e cl	périscolaire	O
	C	Adjoint technique ppl 2e cl	périscolaire	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O
	C	Adjoint technique	périscolaire	O

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 2 mai 2024 comme présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

